DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2016-306

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de compétences par thèmes

Sous matière :

Environnement

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: AVIS DU MAIRE SUR LE SAGE DU **FRESQUEL**

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine. BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion.

Formant la majorité des Membres en exercices.

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST

Procurations:

RENDU EXECUTOIRE

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES

Nicole,

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 17.11.2016

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

AFFICHAGE EN DATE DU: 17.11.2016

Secrétaire: Mme EL KAHAZ Sarah.

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:

3 0 NOV. 2016

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Celle concernant la Ville de Castelnaudary est le bassin versant du Fresquel qui s'étale sur une superficie de 940 km2 et 71 communes dont 68 Audoises peuplées de près de 60 000 habitants; le Fresquel étant long de 63 km.

M le Maire précise que le projet de SAGE du Fresquel a été présenté et adopté le 8 juin 2016 par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il poursuit un double objectif:

- D'une part, il vise la définition collective d'un projet commun de préservation et de valorisation de la ressource en eau et des milieux
- D'autre part, il définit des prescriptions règlementaires applicables aux usages de l'eau.

Ce projet de SAGE est constitué d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ainsi que d'un règlement et atlas cartographiques, opposables à toute personne publique ou privée.

A titre d'illustration, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE, faisant de ce dernier un outil de planification territoriale.

Représenté par ses techniciens et ses élus, la Ville a participé activement à l'élaboration de ce projet de SAGE, au travers de la concertation organisée par le Syndicat du Fresquel avec l'ensemble des acteurs de l'eau et du monde agricole.

Sollicité pour avis par le Président de la CLE du SAGE du Fresquel par courrier reçu le 26 juillet 2016, M le Maire tient à souligner la richesse du travail réalisé par le Syndicat du Fresquel, sous l'égide de la CLE, qui a abouti à un projet de SAGE incluant des propositions d'actions localisées. Le projet de SAGE a également fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Le projet de SAGE est actuellement en phase de consultation de 4 mois avec une enquête publique de deux mois à suivre. L'approbation par le Préfet et la mise en œuvre du SAGE devrait intervenir dès le printemps 2017.

Il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Fresquel.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux du Fresquel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Patrick MAUGARD

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le ;

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

Par publication le :

3 3 NUV. 1

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016 N°011-211100763-20161123-2016-306D-DE